

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, J.DADA, JF. PERRET, M.DALVERNY

Représenté :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 10 mars 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Achat des anciens locaux de la gendarmerie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus.

**2017- 12 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 26 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 26 janvier 2017 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 26 janvier 2017 et ses délibérations.

2017- 13 – ECHANGE TERRAIN RIGAUD COMMUNE

Depuis plusieurs années, un échange de parcelle a été décidé entre la commune et M. RIGAUD. Il faut finaliser cet échange et en définir les modalités.

Vote à l'unanimité

2017- 14- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au vu du surcroît de travail, il sera nécessaire de renforcer l'équipe technique. Il propose de renouveler le contrat de l'agent en place qui peut bénéficier d'un renouvellement, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de six mois. Il s'agit d'un contrat aidé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'agent

2017- 15 – INSTAURATION D'AUTORISATIONS D'URBANISME COMPLEMENTAIRES

Suite au passage au PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est nécessaire de reprendre une délibération instaurant les demandes d'autorisations d'urbanisme sous la forme de déclaration de travaux pour ce qui concerne les clôtures, plus précisément les murs, et les ravalements de façade sur l'ensemble de la commune.

En effet, les dispositions prises antérieurement ont été annulées suite à l'approbation du PLU.

Vote à l'unanimité

2017- 16 – SMEG : IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES

En mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une borne de recharge des véhicules électriques et hybrides sur la commune en coordination avec la commune de Fons sur Lussan. Afin de finaliser le projet et lancer la phase de travaux, il est nécessaire d'approuver la convention de partenariat entre la commune et le SMEG, et d'approuver les travaux d'implantation.

Vote à l'unanimité

2017- 18 – PROJET CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUE

En 2013, le Conseil Municipal a accepté le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle au niveau des Garrigues de Mercouire. Dans le cadre de ce projet, une promesse de bail emphytéotique a été signée le 15 avril 2013 qui arrive à son terme prochainement.

Afin de pérenniser ce projet, il est nécessaire de prendre un avenant à la promesse de bail pour proroger sa validité de deux ans.

Vote avec huit voix pour et une abstention

2017-19 – CAUE : MISE EN PLACE D’UNE CONVENTION

La municipalité a fait appel au CAUE du Gard afin d’obtenir son accompagnement dans la mise en place d’un projet de mise en valeur des façades du centre ancien de la commune. Cette collaboration fait l’objet d’une convention entre la commune et le CAUE du Gard qui définit les modalités de cet accompagnement.

Vote à l’unanimité.

2017-20- ACHAT LOCAUX DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Départemental, propriétaire des locaux de l’ancienne gendarmerie a fait une parvenir à la municipalité une proposition d’achat. L’assemblée a décidé de se porter acquéreur du local et d’une parcelle attenante.

Vote à l’unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- PLUS BEAUX VILLAGES DE France
Des cartes et des guides vont être commandés afin de les mettre en vente à l’Agence Postale Communale – Point Info Tourisme.
- CHATEAU : PROJET DE TRAVAUX D’AMENAGEMENT ET D’ACCESSIBILITE
Le diagnostic et l’étude préalable aux travaux concernant le château sont terminés. Plusieurs possibilités d’aménagements sont proposées. Le Conseil Municipal va étudier les différentes propositions et faire le point au niveau des financements envisageables pour ce projet.

La séance est levée à 21 h 20.

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, J.DADA, JF. PERRET, M.DALVERNY

Représenté :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 10 mars 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Achat des anciens locaux de la gendarmerie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus.

**2017- 12 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 26 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 26 janvier 2017 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 26 janvier 2017 et ses délibérations.

2017- 13 – ECHANGE TERRAIN RIGAUD COMMUNE

Depuis plusieurs années, un échange de parcelle a été décidé entre la commune et M. RIGAUD. Il faut finaliser cet échange et en définir les modalités.

Vote à l'unanimité

2017- 14- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au vu du surcroît de travail, il sera nécessaire de renforcer l'équipe technique. Il propose de renouveler le contrat de l'agent en place qui peut bénéficier d'un renouvellement, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de six mois. Il s'agit d'un contrat aidé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'agent

2017- 15 – INSTAURATION D'AUTORISATIONS D'URBANISME COMPLEMENTAIRES

Suite au passage au PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est nécessaire de reprendre une délibération instaurant les demandes d'autorisations d'urbanisme sous la forme de déclaration de travaux pour ce qui concerne les clôtures, plus précisément les murs, et les ravalements de façade sur l'ensemble de la commune.

En effet, les dispositions prises antérieurement ont été annulées suite à l'approbation du PLU.

Vote à l'unanimité

2017- 16 – SMEG : IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES

En mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une borne de recharge des véhicules électriques et hybrides sur la commune en coordination avec la commune de Fons sur Lussan. Afin de finaliser le projet et lancer la phase de travaux, il est nécessaire d'approuver la convention de partenariat entre la commune et le SMEG, et d'approuver les travaux d'implantation.

Vote à l'unanimité

2017- 18 – PROJET CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUE

En 2013, le Conseil Municipal a accepté le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle au niveau des Garrigues de Mercouire. Dans le cadre de ce projet, une promesse de bail emphytéotique a été signée le 15 avril 2013 qui arrive à son terme prochainement.

Afin de pérenniser ce projet, il est nécessaire de prendre un avenant à la promesse de bail pour proroger sa validité de deux ans.

Vote avec huit voix pour et une abstention

2017-19 – CAUE : MISE EN PLACE D’UNE CONVENTION

La municipalité a fait appel au CAUE du Gard afin d’obtenir son accompagnement dans la mise en place d’un projet de mise en valeur des façades du centre ancien de la commune. Cette collaboration fait l’objet d’une convention entre la commune et le CAUE du Gard qui définit les modalités de cet accompagnement.

Vote à l’unanimité.

2017-20- ACHAT LOCAUX DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Départemental, propriétaire des locaux de l’ancienne gendarmerie a fait une parvenir à la municipalité une proposition d’achat. L’assemblée a décidé de se porter acquéreur du local et d’une parcelle attenante.

Vote à l’unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- PLUS BEAUX VILLAGES DE France
Des cartes et des guides vont être commandés afin de les mettre en vente à l’Agence Postale Communale – Point Info Tourisme.
- CHATEAU : PROJET DE TRAVAUX D’AMENAGEMENT ET D’ACCESSIBILITE
Le diagnostic et l’étude préalable aux travaux concernant le château sont terminés. Plusieurs possibilités d’aménagements sont proposées. Le Conseil Municipal va étudier les différentes propositions et faire le point au niveau des financements envisageables pour ce projet.

La séance est levée à 21 h 20.

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, J.DADA, JF. PERRET, M.DALVERNY

Représenté :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 10 mars 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Achat des anciens locaux de la gendarmerie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus.

**2017- 12 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 26 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 26 janvier 2017 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 26 janvier 2017 et ses délibérations.

2017- 13 – ECHANGE TERRAIN RIGAUD COMMUNE

Depuis plusieurs années, un échange de parcelle a été décidé entre la commune et M. RIGAUD. Il faut finaliser cet échange et en définir les modalités.

Vote à l'unanimité

2017- 14- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au vu du surcroît de travail, il sera nécessaire de renforcer l'équipe technique. Il propose de renouveler le contrat de l'agent en place qui peut bénéficier d'un renouvellement, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de six mois. Il s'agit d'un contrat aidé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'agent

2017- 15 – INSTAURATION D'AUTORISATIONS D'URBANISME COMPLEMENTAIRES

Suite au passage au PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est nécessaire de reprendre une délibération instaurant les demandes d'autorisations d'urbanisme sous la forme de déclaration de travaux pour ce qui concerne les clôtures, plus précisément les murs, et les ravalements de façade sur l'ensemble de la commune.

En effet, les dispositions prises antérieurement ont été annulées suite à l'approbation du PLU.

Vote à l'unanimité

2017- 16 – SMEG : IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES

En mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une borne de recharge des véhicules électriques et hybrides sur la commune en coordination avec la commune de Fons sur Lussan. Afin de finaliser le projet et lancer la phase de travaux, il est nécessaire d'approuver la convention de partenariat entre la commune et le SMEG, et d'approuver les travaux d'implantation.

Vote à l'unanimité

2017- 18 – PROJET CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUE

En 2013, le Conseil Municipal a accepté le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle au niveau des Garrigues de Mercouire. Dans le cadre de ce projet, une promesse de bail emphytéotique a été signée le 15 avril 2013 qui arrive à son terme prochainement.

Afin de pérenniser ce projet, il est nécessaire de prendre un avenant à la promesse de bail pour proroger sa validité de deux ans.

Vote avec huit voix pour et une abstention

2017-19 – CAUE : MISE EN PLACE D’UNE CONVENTION

La municipalité a fait appel au CAUE du Gard afin d’obtenir son accompagnement dans la mise en place d’un projet de mise en valeur des façades du centre ancien de la commune. Cette collaboration fait l’objet d’une convention entre la commune et le CAUE du Gard qui définit les modalités de cet accompagnement.

Vote à l’unanimité.

2017-20- ACHAT LOCAUX DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Départemental, propriétaire des locaux de l’ancienne gendarmerie a fait une parvenir à la municipalité une proposition d’achat. L’assemblée a décidé de se porter acquéreur du local et d’une parcelle attenante.

Vote à l’unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- PLUS BEAUX VILLAGES DE France
Des cartes et des guides vont être commandés afin de les mettre en vente à l’Agence Postale Communale – Point Info Tourisme.
- CHATEAU : PROJET DE TRAVAUX D’AMENAGEMENT ET D’ACCESSIBILITE
Le diagnostic et l’étude préalable aux travaux concernant le château sont terminés. Plusieurs possibilités d’aménagements sont proposées. Le Conseil Municipal va étudier les différentes propositions et faire le point au niveau des financements envisageables pour ce projet.

La séance est levée à 21 h 20.

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, J.DADA, JF. PERRET, M.DALVERNY

Représenté :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 10 mars 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Achat des anciens locaux de la gendarmerie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus.

**2017- 12 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 26 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 26 janvier 2017 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 26 janvier 2017 et ses délibérations.

2017- 13 – ECHANGE TERRAIN RIGAUD COMMUNE

Depuis plusieurs années, un échange de parcelle a été décidé entre la commune et M. RIGAUD. Il faut finaliser cet échange et en définir les modalités.

Vote à l'unanimité

2017- 14- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au vu du surcroît de travail, il sera nécessaire de renforcer l'équipe technique. Il propose de renouveler le contrat de l'agent en place qui peut bénéficier d'un renouvellement, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de six mois. Il s'agit d'un contrat aidé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'agent

2017- 15 – INSTAURATION D'AUTORISATIONS D'URBANISME COMPLEMENTAIRES

Suite au passage au PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est nécessaire de reprendre une délibération instaurant les demandes d'autorisations d'urbanisme sous la forme de déclaration de travaux pour ce qui concerne les clôtures, plus précisément les murs, et les ravalements de façade sur l'ensemble de la commune.

En effet, les dispositions prises antérieurement ont été annulées suite à l'approbation du PLU.

Vote à l'unanimité

2017- 16 – SMEG : IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES

En mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une borne de recharge des véhicules électriques et hybrides sur la commune en coordination avec la commune de Fons sur Lussan. Afin de finaliser le projet et lancer la phase de travaux, il est nécessaire d'approuver la convention de partenariat entre la commune et le SMEG, et d'approuver les travaux d'implantation.

Vote à l'unanimité

2017- 18 – PROJET CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUE

En 2013, le Conseil Municipal a accepté le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle au niveau des Garrigues de Mercouire. Dans le cadre de ce projet, une promesse de bail emphytéotique a été signée le 15 avril 2013 qui arrive à son terme prochainement.

Afin de pérenniser ce projet, il est nécessaire de prendre un avenant à la promesse de bail pour proroger sa validité de deux ans.

Vote avec huit voix pour et une abstention

2017-19 – CAUE : MISE EN PLACE D’UNE CONVENTION

La municipalité a fait appel au CAUE du Gard afin d’obtenir son accompagnement dans la mise en place d’un projet de mise en valeur des façades du centre ancien de la commune. Cette collaboration fait l’objet d’une convention entre la commune et le CAUE du Gard qui définit les modalités de cet accompagnement.

Vote à l’unanimité.

2017-20- ACHAT LOCAUX DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Départemental, propriétaire des locaux de l’ancienne gendarmerie a fait une parvenir à la municipalité une proposition d’achat. L’assemblée a décidé de se porter acquéreur du local et d’une parcelle attenante.

Vote à l’unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- PLUS BEAUX VILLAGES DE France
Des cartes et des guides vont être commandés afin de les mettre en vente à l’Agence Postale Communale – Point Info Tourisme.
- CHATEAU : PROJET DE TRAVAUX D’AMENAGEMENT ET D’ACCESSIBILITE
Le diagnostic et l’étude préalable aux travaux concernant le château sont terminés. Plusieurs possibilités d’aménagements sont proposées. Le Conseil Municipal va étudier les différentes propositions et faire le point au niveau des financements envisageables pour ce projet.

La séance est levée à 21 h 20.

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, J.DADA, JF. PERRET, M.DALVERNY

Représenté :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 10 mars 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Achat des anciens locaux de la gendarmerie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus.

**2017- 12 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 26 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 26 janvier 2017 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 26 janvier 2017 et ses délibérations.

2017- 13 – ECHANGE TERRAIN RIGAUD COMMUNE

Depuis plusieurs années, un échange de parcelle a été décidé entre la commune et M. RIGAUD. Il faut finaliser cet échange et en définir les modalités.

Vote à l'unanimité

2017- 14- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au vu du surcroît de travail, il sera nécessaire de renforcer l'équipe technique. Il propose de renouveler le contrat de l'agent en place qui peut bénéficier d'un renouvellement, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de six mois. Il s'agit d'un contrat aidé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'agent

2017- 15 – INSTAURATION D'AUTORISATIONS D'URBANISME COMPLEMENTAIRES

Suite au passage au PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est nécessaire de reprendre une délibération instaurant les demandes d'autorisations d'urbanisme sous la forme de déclaration de travaux pour ce qui concerne les clôtures, plus précisément les murs, et les ravalements de façade sur l'ensemble de la commune.

En effet, les dispositions prises antérieurement ont été annulées suite à l'approbation du PLU.

Vote à l'unanimité

2017- 16 – SMEG : IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES

En mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une borne de recharge des véhicules électriques et hybrides sur la commune en coordination avec la commune de Fons sur Lussan. Afin de finaliser le projet et lancer la phase de travaux, il est nécessaire d'approuver la convention de partenariat entre la commune et le SMEG, et d'approuver les travaux d'implantation.

Vote à l'unanimité

2017- 18 – PROJET CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUE

En 2013, le Conseil Municipal a accepté le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle au niveau des Garrigues de Mercouire. Dans le cadre de ce projet, une promesse de bail emphytéotique a été signée le 15 avril 2013 qui arrive à son terme prochainement.

Afin de pérenniser ce projet, il est nécessaire de prendre un avenant à la promesse de bail pour proroger sa validité de deux ans.

Vote avec huit voix pour et une abstention

2017-19 – CAUE : MISE EN PLACE D’UNE CONVENTION

La municipalité a fait appel au CAUE du Gard afin d’obtenir son accompagnement dans la mise en place d’un projet de mise en valeur des façades du centre ancien de la commune. Cette collaboration fait l’objet d’une convention entre la commune et le CAUE du Gard qui définit les modalités de cet accompagnement.

Vote à l’unanimité.

2017-20- ACHAT LOCAUX DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Départemental, propriétaire des locaux de l’ancienne gendarmerie a fait une parvenir à la municipalité une proposition d’achat. L’assemblée a décidé de se porter acquéreur du local et d’une parcelle attenante.

Vote à l’unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- PLUS BEAUX VILLAGES DE France
Des cartes et des guides vont être commandés afin de les mettre en vente à l’Agence Postale Communale – Point Info Tourisme.
- CHATEAU : PROJET DE TRAVAUX D’AMENAGEMENT ET D’ACCESSIBILITE
Le diagnostic et l’étude préalable aux travaux concernant le château sont terminés. Plusieurs possibilités d’aménagements sont proposées. Le Conseil Municipal va étudier les différentes propositions et faire le point au niveau des financements envisageables pour ce projet.

La séance est levée à 21 h 20.

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, J.DADA, JF. PERRET, M.DALVERNY

Représenté :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 10 mars 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Achat des anciens locaux de la gendarmerie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus.

**2017- 12 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 26 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 26 janvier 2017 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 26 janvier 2017 et ses délibérations.

2017- 13 – ECHANGE TERRAIN RIGAUD COMMUNE

Depuis plusieurs années, un échange de parcelle a été décidé entre la commune et M. RIGAUD. Il faut finaliser cet échange et en définir les modalités.

Vote à l'unanimité

2017- 14- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au vu du surcroît de travail, il sera nécessaire de renforcer l'équipe technique. Il propose de renouveler le contrat de l'agent en place qui peut bénéficier d'un renouvellement, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de six mois. Il s'agit d'un contrat aidé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'agent

2017- 15 – INSTAURATION D'AUTORISATIONS D'URBANISME COMPLEMENTAIRES

Suite au passage au PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est nécessaire de reprendre une délibération instaurant les demandes d'autorisations d'urbanisme sous la forme de déclaration de travaux pour ce qui concerne les clôtures, plus précisément les murs, et les ravalements de façade sur l'ensemble de la commune.

En effet, les dispositions prises antérieurement ont été annulées suite à l'approbation du PLU.

Vote à l'unanimité

2017- 16 – SMEG : IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES

En mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une borne de recharge des véhicules électriques et hybrides sur la commune en coordination avec la commune de Fons sur Lussan. Afin de finaliser le projet et lancer la phase de travaux, il est nécessaire d'approuver la convention de partenariat entre la commune et le SMEG, et d'approuver les travaux d'implantation.

Vote à l'unanimité

2017- 18 – PROJET CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUE

En 2013, le Conseil Municipal a accepté le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle au niveau des Garrigues de Mercouire. Dans le cadre de ce projet, une promesse de bail emphytéotique a été signée le 15 avril 2013 qui arrive à son terme prochainement.

Afin de pérenniser ce projet, il est nécessaire de prendre un avenant à la promesse de bail pour proroger sa validité de deux ans.

Vote avec huit voix pour et une abstention

2017-19 – CAUE : MISE EN PLACE D’UNE CONVENTION

La municipalité a fait appel au CAUE du Gard afin d’obtenir son accompagnement dans la mise en place d’un projet de mise en valeur des façades du centre ancien de la commune. Cette collaboration fait l’objet d’une convention entre la commune et le CAUE du Gard qui définit les modalités de cet accompagnement.

Vote à l’unanimité.

2017-20- ACHAT LOCAUX DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Départemental, propriétaire des locaux de l’ancienne gendarmerie a fait une parvenir à la municipalité une proposition d’achat. L’assemblée a décidé de se porter acquéreur du local et d’une parcelle attenante.

Vote à l’unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- PLUS BEAUX VILLAGES DE France
Des cartes et des guides vont être commandés afin de les mettre en vente à l’Agence Postale Communale – Point Info Tourisme.
- CHATEAU : PROJET DE TRAVAUX D’AMENAGEMENT ET D’ACCESSIBILITE
Le diagnostic et l’étude préalable aux travaux concernant le château sont terminés. Plusieurs possibilités d’aménagements sont proposées. Le Conseil Municipal va étudier les différentes propositions et faire le point au niveau des financements envisageables pour ce projet.

La séance est levée à 21 h 20.

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, J.DADA, JF. PERRET, M.DALVERNY

Représenté :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 10 mars 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Achat des anciens locaux de la gendarmerie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus.

**2017- 12 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 26 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 26 janvier 2017 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 26 janvier 2017 et ses délibérations.

2017- 13 – ECHANGE TERRAIN RIGAUD COMMUNE

Depuis plusieurs années, un échange de parcelle a été décidé entre la commune et M. RIGAUD. Il faut finaliser cet échange et en définir les modalités.

Vote à l'unanimité

2017- 14- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au vu du surcroît de travail, il sera nécessaire de renforcer l'équipe technique. Il propose de renouveler le contrat de l'agent en place qui peut bénéficier d'un renouvellement, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de six mois. Il s'agit d'un contrat aidé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'agent

2017- 15 – INSTAURATION D'AUTORISATIONS D'URBANISME COMPLEMENTAIRES

Suite au passage au PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est nécessaire de reprendre une délibération instaurant les demandes d'autorisations d'urbanisme sous la forme de déclaration de travaux pour ce qui concerne les clôtures, plus précisément les murs, et les ravalements de façade sur l'ensemble de la commune.

En effet, les dispositions prises antérieurement ont été annulées suite à l'approbation du PLU.

Vote à l'unanimité

2017- 16 – SMEG : IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES

En mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une borne de recharge des véhicules électriques et hybrides sur la commune en coordination avec la commune de Fons sur Lussan. Afin de finaliser le projet et lancer la phase de travaux, il est nécessaire d'approuver la convention de partenariat entre la commune et le SMEG, et d'approuver les travaux d'implantation.

Vote à l'unanimité

2017- 18 – PROJET CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUE

En 2013, le Conseil Municipal a accepté le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle au niveau des Garrigues de Mercouire. Dans le cadre de ce projet, une promesse de bail emphytéotique a été signée le 15 avril 2013 qui arrive à son terme prochainement.

Afin de pérenniser ce projet, il est nécessaire de prendre un avenant à la promesse de bail pour proroger sa validité de deux ans.

Vote avec huit voix pour et une abstention

2017-19 – CAUE : MISE EN PLACE D’UNE CONVENTION

La municipalité a fait appel au CAUE du Gard afin d’obtenir son accompagnement dans la mise en place d’un projet de mise en valeur des façades du centre ancien de la commune. Cette collaboration fait l’objet d’une convention entre la commune et le CAUE du Gard qui définit les modalités de cet accompagnement.

Vote à l’unanimité.

2017-20- ACHAT LOCAUX DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Départemental, propriétaire des locaux de l’ancienne gendarmerie a fait une parvenir à la municipalité une proposition d’achat. L’assemblée a décidé de se porter acquéreur du local et d’une parcelle attenante.

Vote à l’unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- PLUS BEAUX VILLAGES DE France
Des cartes et des guides vont être commandés afin de les mettre en vente à l’Agence Postale Communale – Point Info Tourisme.
- CHATEAU : PROJET DE TRAVAUX D’AMENAGEMENT ET D’ACCESSIBILITE
Le diagnostic et l’étude préalable aux travaux concernant le château sont terminés. Plusieurs possibilités d’aménagements sont proposées. Le Conseil Municipal va étudier les différentes propositions et faire le point au niveau des financements envisageables pour ce projet.

La séance est levée à 21 h 20.

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, J.DADA, JF. PERRET, M.DALVERNY

Représenté :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 10 mars 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Achat des anciens locaux de la gendarmerie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus.

**2017- 12 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 26 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 26 janvier 2017 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 26 janvier 2017 et ses délibérations.

2017- 13 – ECHANGE TERRAIN RIGAUD COMMUNE

Depuis plusieurs années, un échange de parcelle a été décidé entre la commune et M. RIGAUD. Il faut finaliser cet échange et en définir les modalités.

Vote à l'unanimité

2017- 14- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au vu du surcroît de travail, il sera nécessaire de renforcer l'équipe technique. Il propose de renouveler le contrat de l'agent en place qui peut bénéficier d'un renouvellement, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de six mois. Il s'agit d'un contrat aidé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'agent

2017- 15 – INSTAURATION D'AUTORISATIONS D'URBANISME COMPLEMENTAIRES

Suite au passage au PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est nécessaire de reprendre une délibération instaurant les demandes d'autorisations d'urbanisme sous la forme de déclaration de travaux pour ce qui concerne les clôtures, plus précisément les murs, et les ravalements de façade sur l'ensemble de la commune.

En effet, les dispositions prises antérieurement ont été annulées suite à l'approbation du PLU.

Vote à l'unanimité

2017- 16 – SMEG : IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES

En mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une borne de recharge des véhicules électriques et hybrides sur la commune en coordination avec la commune de Fons sur Lussan. Afin de finaliser le projet et lancer la phase de travaux, il est nécessaire d'approuver la convention de partenariat entre la commune et le SMEG, et d'approuver les travaux d'implantation.

Vote à l'unanimité

2017- 18 – PROJET CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUE

En 2013, le Conseil Municipal a accepté le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle au niveau des Garrigues de Mercouire. Dans le cadre de ce projet, une promesse de bail emphytéotique a été signée le 15 avril 2013 qui arrive à son terme prochainement.

Afin de pérenniser ce projet, il est nécessaire de prendre un avenant à la promesse de bail pour proroger sa validité de deux ans.

Vote avec huit voix pour et une abstention

2017-19 – CAUE : MISE EN PLACE D’UNE CONVENTION

La municipalité a fait appel au CAUE du Gard afin d’obtenir son accompagnement dans la mise en place d’un projet de mise en valeur des façades du centre ancien de la commune. Cette collaboration fait l’objet d’une convention entre la commune et le CAUE du Gard qui définit les modalités de cet accompagnement.

Vote à l’unanimité.

2017-20- ACHAT LOCAUX DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Départemental, propriétaire des locaux de l’ancienne gendarmerie a fait une parvenir à la municipalité une proposition d’achat. L’assemblée a décidé de se porter acquéreur du local et d’une parcelle attenante.

Vote à l’unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- PLUS BEAUX VILLAGES DE France
Des cartes et des guides vont être commandés afin de les mettre en vente à l’Agence Postale Communale – Point Info Tourisme.
- CHATEAU : PROJET DE TRAVAUX D’AMENAGEMENT ET D’ACCESSIBILITE
Le diagnostic et l’étude préalable aux travaux concernant le château sont terminés. Plusieurs possibilités d’aménagements sont proposées. Le Conseil Municipal va étudier les différentes propositions et faire le point au niveau des financements envisageables pour ce projet.

La séance est levée à 21 h 20.

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, J.DADA, JF. PERRET, M.DALVERNY

Représenté :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 10 mars 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Achat des anciens locaux de la gendarmerie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus.

**2017- 12 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 26 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 26 janvier 2017 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 26 janvier 2017 et ses délibérations.

2017- 13 – ECHANGE TERRAIN RIGAUD COMMUNE

Depuis plusieurs années, un échange de parcelle a été décidé entre la commune et M. RIGAUD. Il faut finaliser cet échange et en définir les modalités.

Vote à l'unanimité

2017- 14- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au vu du surcroît de travail, il sera nécessaire de renforcer l'équipe technique. Il propose de renouveler le contrat de l'agent en place qui peut bénéficier d'un renouvellement, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de six mois. Il s'agit d'un contrat aidé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'agent

2017- 15 – INSTAURATION D'AUTORISATIONS D'URBANISME COMPLEMENTAIRES

Suite au passage au PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est nécessaire de reprendre une délibération instaurant les demandes d'autorisations d'urbanisme sous la forme de déclaration de travaux pour ce qui concerne les clôtures, plus précisément les murs, et les ravalements de façade sur l'ensemble de la commune.

En effet, les dispositions prises antérieurement ont été annulées suite à l'approbation du PLU.

Vote à l'unanimité

2017- 16 – SMEG : IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES

En mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une borne de recharge des véhicules électriques et hybrides sur la commune en coordination avec la commune de Fons sur Lussan. Afin de finaliser le projet et lancer la phase de travaux, il est nécessaire d'approuver la convention de partenariat entre la commune et le SMEG, et d'approuver les travaux d'implantation.

Vote à l'unanimité

2017- 18 – PROJET CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUE

En 2013, le Conseil Municipal a accepté le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle au niveau des Garrigues de Mercouire. Dans le cadre de ce projet, une promesse de bail emphytéotique a été signée le 15 avril 2013 qui arrive à son terme prochainement.

Afin de pérenniser ce projet, il est nécessaire de prendre un avenant à la promesse de bail pour proroger sa validité de deux ans.

Vote avec huit voix pour et une abstention

2017-19 – CAUE : MISE EN PLACE D’UNE CONVENTION

La municipalité a fait appel au CAUE du Gard afin d’obtenir son accompagnement dans la mise en place d’un projet de mise en valeur des façades du centre ancien de la commune. Cette collaboration fait l’objet d’une convention entre la commune et le CAUE du Gard qui définit les modalités de cet accompagnement.

Vote à l’unanimité.

2017-20- ACHAT LOCAUX DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Départemental, propriétaire des locaux de l’ancienne gendarmerie a fait une parvenir à la municipalité une proposition d’achat. L’assemblée a décidé de se porter acquéreur du local et d’une parcelle attenante.

Vote à l’unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- PLUS BEAUX VILLAGES DE France
Des cartes et des guides vont être commandés afin de les mettre en vente à l’Agence Postale Communale – Point Info Tourisme.
- CHATEAU : PROJET DE TRAVAUX D’AMENAGEMENT ET D’ACCESSIBILITE
Le diagnostic et l’étude préalable aux travaux concernant le château sont terminés. Plusieurs possibilités d’aménagements sont proposées. Le Conseil Municipal va étudier les différentes propositions et faire le point au niveau des financements envisageables pour ce projet.

La séance est levée à 21 h 20.

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, J.DADA, JF. PERRET, M.DALVERNY

Représenté :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 10 mars 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Achat des anciens locaux de la gendarmerie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus.

**2017- 12 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 26 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 26 janvier 2017 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 26 janvier 2017 et ses délibérations.

2017- 13 – ECHANGE TERRAIN RIGAUD COMMUNE

Depuis plusieurs années, un échange de parcelle a été décidé entre la commune et M. RIGAUD. Il faut finaliser cet échange et en définir les modalités.

Vote à l'unanimité

2017- 14- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au vu du surcroît de travail, il sera nécessaire de renforcer l'équipe technique. Il propose de renouveler le contrat de l'agent en place qui peut bénéficier d'un renouvellement, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de six mois. Il s'agit d'un contrat aidé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'agent

2017- 15 – INSTAURATION D'AUTORISATIONS D'URBANISME COMPLEMENTAIRES

Suite au passage au PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est nécessaire de reprendre une délibération instaurant les demandes d'autorisations d'urbanisme sous la forme de déclaration de travaux pour ce qui concerne les clôtures, plus précisément les murs, et les ravalements de façade sur l'ensemble de la commune.

En effet, les dispositions prises antérieurement ont été annulées suite à l'approbation du PLU.

Vote à l'unanimité

2017- 16 – SMEG : IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES

En mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une borne de recharge des véhicules électriques et hybrides sur la commune en coordination avec la commune de Fons sur Lussan. Afin de finaliser le projet et lancer la phase de travaux, il est nécessaire d'approuver la convention de partenariat entre la commune et le SMEG, et d'approuver les travaux d'implantation.

Vote à l'unanimité

2017- 18 – PROJET CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUE

En 2013, le Conseil Municipal a accepté le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle au niveau des Garrigues de Mercouire. Dans le cadre de ce projet, une promesse de bail emphytéotique a été signée le 15 avril 2013 qui arrive à son terme prochainement.

Afin de pérenniser ce projet, il est nécessaire de prendre un avenant à la promesse de bail pour proroger sa validité de deux ans.

Vote avec huit voix pour et une abstention

2017-19 – CAUE : MISE EN PLACE D’UNE CONVENTION

La municipalité a fait appel au CAUE du Gard afin d’obtenir son accompagnement dans la mise en place d’un projet de mise en valeur des façades du centre ancien de la commune. Cette collaboration fait l’objet d’une convention entre la commune et le CAUE du Gard qui définit les modalités de cet accompagnement.

Vote à l’unanimité.

2017-20- ACHAT LOCAUX DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Départemental, propriétaire des locaux de l’ancienne gendarmerie a fait une parvenir à la municipalité une proposition d’achat. L’assemblée a décidé de se porter acquéreur du local et d’une parcelle attenante.

Vote à l’unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- PLUS BEAUX VILLAGES DE France
Des cartes et des guides vont être commandés afin de les mettre en vente à l’Agence Postale Communale – Point Info Tourisme.
- CHATEAU : PROJET DE TRAVAUX D’AMENAGEMENT ET D’ACCESSIBILITE
Le diagnostic et l’étude préalable aux travaux concernant le château sont terminés. Plusieurs possibilités d’aménagements sont proposées. Le Conseil Municipal va étudier les différentes propositions et faire le point au niveau des financements envisageables pour ce projet.

La séance est levée à 21 h 20.

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, J.DADA, JF. PERRET, M.DALVERNY

Représenté :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 10 mars 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Achat des anciens locaux de la gendarmerie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus.

**2017- 12 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 26 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 26 janvier 2017 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 26 janvier 2017 et ses délibérations.

2017- 13 – ECHANGE TERRAIN RIGAUD COMMUNE

Depuis plusieurs années, un échange de parcelle a été décidé entre la commune et M. RIGAUD. Il faut finaliser cet échange et en définir les modalités.

Vote à l'unanimité

2017- 14- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au vu du surcroît de travail, il sera nécessaire de renforcer l'équipe technique. Il propose de renouveler le contrat de l'agent en place qui peut bénéficier d'un renouvellement, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de six mois. Il s'agit d'un contrat aidé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'agent

2017- 15 – INSTAURATION D'AUTORISATIONS D'URBANISME COMPLEMENTAIRES

Suite au passage au PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est nécessaire de reprendre une délibération instaurant les demandes d'autorisations d'urbanisme sous la forme de déclaration de travaux pour ce qui concerne les clôtures, plus précisément les murs, et les ravalements de façade sur l'ensemble de la commune.

En effet, les dispositions prises antérieurement ont été annulées suite à l'approbation du PLU.

Vote à l'unanimité

2017- 16 – SMEG : IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES

En mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une borne de recharge des véhicules électriques et hybrides sur la commune en coordination avec la commune de Fons sur Lussan. Afin de finaliser le projet et lancer la phase de travaux, il est nécessaire d'approuver la convention de partenariat entre la commune et le SMEG, et d'approuver les travaux d'implantation.

Vote à l'unanimité

2017- 18 – PROJET CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUE

En 2013, le Conseil Municipal a accepté le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle au niveau des Garrigues de Mercouire. Dans le cadre de ce projet, une promesse de bail emphytéotique a été signée le 15 avril 2013 qui arrive à son terme prochainement.

Afin de pérenniser ce projet, il est nécessaire de prendre un avenant à la promesse de bail pour proroger sa validité de deux ans.

Vote avec huit voix pour et une abstention

2017-19 – CAUE : MISE EN PLACE D’UNE CONVENTION

La municipalité a fait appel au CAUE du Gard afin d’obtenir son accompagnement dans la mise en place d’un projet de mise en valeur des façades du centre ancien de la commune. Cette collaboration fait l’objet d’une convention entre la commune et le CAUE du Gard qui définit les modalités de cet accompagnement.

Vote à l’unanimité.

2017-20- ACHAT LOCAUX DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Départemental, propriétaire des locaux de l’ancienne gendarmerie a fait une parvenir à la municipalité une proposition d’achat. L’assemblée a décidé de se porter acquéreur du local et d’une parcelle attenante.

Vote à l’unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- PLUS BEAUX VILLAGES DE France
Des cartes et des guides vont être commandés afin de les mettre en vente à l’Agence Postale Communale – Point Info Tourisme.
- CHATEAU : PROJET DE TRAVAUX D’AMENAGEMENT ET D’ACCESSIBILITE
Le diagnostic et l’étude préalable aux travaux concernant le château sont terminés. Plusieurs possibilités d’aménagements sont proposées. Le Conseil Municipal va étudier les différentes propositions et faire le point au niveau des financements envisageables pour ce projet.

La séance est levée à 21 h 20.

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, J.DADA, JF. PERRET, M.DALVERNY

Représenté :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 10 mars 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Achat des anciens locaux de la gendarmerie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus.

**2017- 12 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 26 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 26 janvier 2017 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 26 janvier 2017 et ses délibérations.

2017- 13 – ECHANGE TERRAIN RIGAUD COMMUNE

Depuis plusieurs années, un échange de parcelle a été décidé entre la commune et M. RIGAUD. Il faut finaliser cet échange et en définir les modalités.

Vote à l'unanimité

2017- 14- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au vu du surcroît de travail, il sera nécessaire de renforcer l'équipe technique. Il propose de renouveler le contrat de l'agent en place qui peut bénéficier d'un renouvellement, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de six mois. Il s'agit d'un contrat aidé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'agent

2017- 15 – INSTAURATION D'AUTORISATIONS D'URBANISME COMPLEMENTAIRES

Suite au passage au PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est nécessaire de reprendre une délibération instaurant les demandes d'autorisations d'urbanisme sous la forme de déclaration de travaux pour ce qui concerne les clôtures, plus précisément les murs, et les ravalements de façade sur l'ensemble de la commune.

En effet, les dispositions prises antérieurement ont été annulées suite à l'approbation du PLU.

Vote à l'unanimité

2017- 16 – SMEG : IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES

En mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une borne de recharge des véhicules électriques et hybrides sur la commune en coordination avec la commune de Fons sur Lussan. Afin de finaliser le projet et lancer la phase de travaux, il est nécessaire d'approuver la convention de partenariat entre la commune et le SMEG, et d'approuver les travaux d'implantation.

Vote à l'unanimité

2017- 18 – PROJET CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUE

En 2013, le Conseil Municipal a accepté le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle au niveau des Garrigues de Mercouire. Dans le cadre de ce projet, une promesse de bail emphytéotique a été signée le 15 avril 2013 qui arrive à son terme prochainement.

Afin de pérenniser ce projet, il est nécessaire de prendre un avenant à la promesse de bail pour proroger sa validité de deux ans.

Vote avec huit voix pour et une abstention

2017-19 – CAUE : MISE EN PLACE D’UNE CONVENTION

La municipalité a fait appel au CAUE du Gard afin d’obtenir son accompagnement dans la mise en place d’un projet de mise en valeur des façades du centre ancien de la commune. Cette collaboration fait l’objet d’une convention entre la commune et le CAUE du Gard qui définit les modalités de cet accompagnement.

Vote à l’unanimité.

2017-20- ACHAT LOCAUX DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Départemental, propriétaire des locaux de l’ancienne gendarmerie a fait une parvenir à la municipalité une proposition d’achat. L’assemblée a décidé de se porter acquéreur du local et d’une parcelle attenante.

Vote à l’unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- PLUS BEAUX VILLAGES DE France
Des cartes et des guides vont être commandés afin de les mettre en vente à l’Agence Postale Communale – Point Info Tourisme.
- CHATEAU : PROJET DE TRAVAUX D’AMENAGEMENT ET D’ACCESSIBILITE
Le diagnostic et l’étude préalable aux travaux concernant le château sont terminés. Plusieurs possibilités d’aménagements sont proposées. Le Conseil Municipal va étudier les différentes propositions et faire le point au niveau des financements envisageables pour ce projet.

La séance est levée à 21 h 20.

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, J.DADA, JF. PERRET, M.DALVERNY

Représenté :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 10 mars 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Achat des anciens locaux de la gendarmerie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus.

**2017- 12 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 26 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 26 janvier 2017 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 26 janvier 2017 et ses délibérations.

2017- 13 – ECHANGE TERRAIN RIGAUD COMMUNE

Depuis plusieurs années, un échange de parcelle a été décidé entre la commune et M. RIGAUD. Il faut finaliser cet échange et en définir les modalités.

Vote à l'unanimité

2017- 14- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au vu du surcroît de travail, il sera nécessaire de renforcer l'équipe technique. Il propose de renouveler le contrat de l'agent en place qui peut bénéficier d'un renouvellement, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de six mois. Il s'agit d'un contrat aidé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'agent

2017- 15 – INSTAURATION D'AUTORISATIONS D'URBANISME COMPLEMENTAIRES

Suite au passage au PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est nécessaire de reprendre une délibération instaurant les demandes d'autorisations d'urbanisme sous la forme de déclaration de travaux pour ce qui concerne les clôtures, plus précisément les murs, et les ravalements de façade sur l'ensemble de la commune.

En effet, les dispositions prises antérieurement ont été annulées suite à l'approbation du PLU.

Vote à l'unanimité

2017- 16 – SMEG : IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES

En mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une borne de recharge des véhicules électriques et hybrides sur la commune en coordination avec la commune de Fons sur Lussan. Afin de finaliser le projet et lancer la phase de travaux, il est nécessaire d'approuver la convention de partenariat entre la commune et le SMEG, et d'approuver les travaux d'implantation.

Vote à l'unanimité

2017- 18 – PROJET CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUE

En 2013, le Conseil Municipal a accepté le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle au niveau des Garrigues de Mercouire. Dans le cadre de ce projet, une promesse de bail emphytéotique a été signée le 15 avril 2013 qui arrive à son terme prochainement.

Afin de pérenniser ce projet, il est nécessaire de prendre un avenant à la promesse de bail pour proroger sa validité de deux ans.

Vote avec huit voix pour et une abstention

2017-19 – CAUE : MISE EN PLACE D’UNE CONVENTION

La municipalité a fait appel au CAUE du Gard afin d’obtenir son accompagnement dans la mise en place d’un projet de mise en valeur des façades du centre ancien de la commune. Cette collaboration fait l’objet d’une convention entre la commune et le CAUE du Gard qui définit les modalités de cet accompagnement.

Vote à l’unanimité.

2017-20- ACHAT LOCAUX DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Départemental, propriétaire des locaux de l’ancienne gendarmerie a fait une parvenir à la municipalité une proposition d’achat. L’assemblée a décidé de se porter acquéreur du local et d’une parcelle attenante.

Vote à l’unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- PLUS BEAUX VILLAGES DE France
Des cartes et des guides vont être commandés afin de les mettre en vente à l’Agence Postale Communale – Point Info Tourisme.
- CHATEAU : PROJET DE TRAVAUX D’AMENAGEMENT ET D’ACCESSIBILITE
Le diagnostic et l’étude préalable aux travaux concernant le château sont terminés. Plusieurs possibilités d’aménagements sont proposées. Le Conseil Municipal va étudier les différentes propositions et faire le point au niveau des financements envisageables pour ce projet.

La séance est levée à 21 h 20.

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, J.DADA, JF. PERRET, M.DALVERNY

Représenté :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 10 mars 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Achat des anciens locaux de la gendarmerie

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus.

**2017- 12 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 26 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 26 janvier 2017 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 26 janvier 2017 et ses délibérations.

2017- 13 – ECHANGE TERRAIN RIGAUD COMMUNE

Depuis plusieurs années, un échange de parcelle a été décidé entre la commune et M. RIGAUD. Il faut finaliser cet échange et en définir les modalités.

Vote à l'unanimité

2017- 14- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au vu du surcroît de travail, il sera nécessaire de renforcer l'équipe technique. Il propose de renouveler le contrat de l'agent en place qui peut bénéficier d'un renouvellement, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de six mois. Il s'agit d'un contrat aidé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'agent

2017- 15 – INSTAURATION D'AUTORISATIONS D'URBANISME COMPLEMENTAIRES

Suite au passage au PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est nécessaire de reprendre une délibération instaurant les demandes d'autorisations d'urbanisme sous la forme de déclaration de travaux pour ce qui concerne les clôtures, plus précisément les murs, et les ravalements de façade sur l'ensemble de la commune.

En effet, les dispositions prises antérieurement ont été annulées suite à l'approbation du PLU.

Vote à l'unanimité

2017- 16 – SMEG : IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES

En mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'implanter une borne de recharge des véhicules électriques et hybrides sur la commune en coordination avec la commune de Fons sur Lussan. Afin de finaliser le projet et lancer la phase de travaux, il est nécessaire d'approuver la convention de partenariat entre la commune et le SMEG, et d'approuver les travaux d'implantation.

Vote à l'unanimité

2017- 18 – PROJET CHAMPS PHOTOVOLTAÏQUE

En 2013, le Conseil Municipal a accepté le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle au niveau des Garrigues de Mercouire. Dans le cadre de ce projet, une promesse de bail emphytéotique a été signée le 15 avril 2013 qui arrive à son terme prochainement.

Afin de pérenniser ce projet, il est nécessaire de prendre un avenant à la promesse de bail pour proroger sa validité de deux ans.

Vote avec huit voix pour et une abstention

2017-19 – CAUE : MISE EN PLACE D’UNE CONVENTION

La municipalité a fait appel au CAUE du Gard afin d’obtenir son accompagnement dans la mise en place d’un projet de mise en valeur des façades du centre ancien de la commune. Cette collaboration fait l’objet d’une convention entre la commune et le CAUE du Gard qui définit les modalités de cet accompagnement.

Vote à l’unanimité.

2017-20- ACHAT LOCAUX DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Départemental, propriétaire des locaux de l’ancienne gendarmerie a fait une parvenir à la municipalité une proposition d’achat. L’assemblée a décidé de se porter acquéreur du local et d’une parcelle attenante.

Vote à l’unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- PLUS BEAUX VILLAGES DE France
Des cartes et des guides vont être commandés afin de les mettre en vente à l’Agence Postale Communale – Point Info Tourisme.
- CHATEAU : PROJET DE TRAVAUX D’AMENAGEMENT ET D’ACCESSIBILITE
Le diagnostic et l’étude préalable aux travaux concernant le château sont terminés. Plusieurs possibilités d’aménagements sont proposées. Le Conseil Municipal va étudier les différentes propositions et faire le point au niveau des financements envisageables pour ce projet.

La séance est levée à 21 h 20.